



Favières

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE FAVIERES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
Du 05 avril 2016 A 20 H 30

L'an deux mil seize, le cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK Guy, DELETOILLE Didier, LASALLE Jean Pierre, BETHOUART Yann, PERISSET Gael, BINARD LAURENT Loic, Mmes RICHARD Isabelle, BOUTARD Nicole formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr GARBE Laurent qui a donné pouvoir à Mr BETHOUART Yann

Monsieur BETHOUART a été élu secrétaire.

De quoi nous avons rédigé le présent compte rendu.

Tout d'abord, comme nous vous l'avons indiqué précédemment, Madame Facquez Candie a démissionné du Conseil Municipal le 17 mars dernier. Nous sommes donc maintenant 9 conseillers en exercice, le quorum est donc de 5 personnes.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la présente séance du conseil.

Lecture du compte rendu de la réunion du 15 mars 2016 par Monsieur Lasalle.

Celui-ci est approuvé sans observation.

1- Compte administratif et compte de gestion 2015. CCAS

Vu la délibération prise par le conseil municipal du 15 mars 2016 concernant la dissolution du CCAS au 01/01/2016, il y a lieu de délibérer sur le compte administratif

Résultat de l'exercice 2015 : $8864.69 - 7525.85 = 1338.84$

Excédent fonctionnement 2015 : 6968.62 et investissement 2014 : 671.67

RESULTAT FINAL DE CLOTURE : 7640.29 (au 31/12/2015)

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2015. Celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 7640.29 €.

UN TOTAL DE 7640.29 (qui sera repris dans l'excédent du budget communal)

Conformément au règlement, Monsieur le Maire quitte la salle et le Conseil municipal procède au vote, Monsieur LASALLE Jean Pierre prend la présidence :

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 5

Abstention : 3

Contre : 0

Le compte administratif présenté par Monsieur Guy TAECK, Maire, ainsi que la compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur de Rue sont approuvés.

2- Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents chiffres du compte administratif qui sont en concordance avec le Compte de gestion dressé par Monsieur le percepteur de Rue.

Un document présentant les montants des différents chapitres du compte administratif avait été envoyé à chaque conseiller pour information.

Section de fonctionnement

DEPENSES : 248 874.86 €

RECETTES : 344 695.10 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 173 150.21 €

RECETTES : 97 012.64 €

Conformément au règlement, Monsieur le Maire quitte la salle et le Conseil municipal procède au vote, Monsieur LASALLE Jean Pierre prend la présidence :

Monsieur Deletoille demande à ce que le vote soit à bulletin secret. Mesdames Boutard et Richard également.

Madame Boutard précise que selon les textes, il ne peut y avoir de pouvoir pour le vote des compte administratif et budget.

Nombre de membres en exercice : 09

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret du compte administratif

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 3 Contre : 4

Après vérification des textes relatifs au pouvoir des conseillers municipaux(art L2121-14 du CGCT), Seule la procuration donnée au Maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif. Dans notre cas Monsieur Garbe a donné pouvoir à Monsieur Bethouart, donc celui-ci sera comptabilisé.

Le Conseil Municipal procède donc à un deuxième vote à bulletin secret. Monsieur Bethouart votera donc deux fois.

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 4 Contre : 3 Abstention : 1

Le compte administratif 2015, présenté par Monsieur Guy TAECK, Maire, ainsi que le compte de gestion 2015 de Monsieur le Percepteur est approuvé.

Le conseil municipal décide **d'affecter le résultat de fonctionnement** comme suit :

- affectation en réserves R 1068 : 119 636.20 €

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 275 243.15 €

3- Budget primitif 2016

Section d'investissement.

Dépenses.

RAR : frais études achat terrain	650.00
achat terrain	1 000.00
Refection toiture	35 000.00
Création Rond Point Ferme Ridoux	4 000.00
création Ossuaire	1 500.00
isolation mairie	5 000.00
Voiries : Impasse des hutteurs et Chemin Rondelle	22 000.00
Confortement des berges (Rue des Forges)	45 000.00
Déplacement Fossé (Rue de Romaine)	25 000.00
Eclairage public : mise en place variateur	5 000.00
achat matériel technique (groupe, ...)	5 000.00
matériel informatique	1 000.00
Panneaux signalisation	8 500.00
Panneaux Entrées Favieres	3 500.00
Emprunts : 28 711.00 €	
Dépenses imprévues : 10 000 €	

Recettes.

Dotations :	5000
IDEAL : toiture eglise	3 299.00
DETR : toiture eglise	5 752.69
Opération d'ordre :	5862.00
Transfert de la section de fonctionnement :	181 099.67 €

Le budget de la section d'investissement s'équilibre à la somme de 320 168.87 €

Section de fonctionnement.

DEPENSES

- Charges à caractère général : 184 348.77 €
- Charges de personnel et frais : 130 500 €
- Atténuation de produits : 9 000.00 €
- Autres Charges de gestion courante : 49255 €
- Charges financières : 568 €
- Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Opération d'ordre (amortissement) 5 862 €
- Transfert à la section d'investissement : 181 099.67 €

Recettes.

- Atténuation de charges : 2 500 €
- Produits des services : 26 700 €
- Impôts et taxes : 123 000 €
- Dotations et participations : 111 050 €
- Autres produits gestion courante : 11 500 €
- Produits financiers : 4 000.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 282 883.44 €

• *Contribution de la Commune aux différents syndicats.*

- SIVOS du canton de RUE : 1197.50 €
- S.M. Baie de Somme Grand Littoral Picard : 2528.00 € (à confirmer)
- Le montant de la contribution au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Marquenterre s'élève à 24 890.05 €, pour l'année 2016. **Je vous propose que cette contribution soit recouvrée sous forme d'impôts comme les années précédentes**

• *Subventions.*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Association de Valloires : 828.00 €
- SPA Buigny St Maclou : 299.52 €
- ADAPEI « Les Papillons Blancs » : 150,00 €
- Croix Rouge : 300,00 €
- Préfiguration PNR Picardie Maritime : 300,00 € (à confirmer)
- Restos du cœur : 300.00 €

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 561 633.44 €

• *Vote.*

Nombre de membres en exercice :09

Présents : 8 Votants : 9 Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 0

Le budget primitif 2016 est approuvé tel que présenté ci-dessus.

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Comme nous l'avons dit lors des élections municipales, je vous propose de ne pas augmenter les impôts et d'appliquer les mêmes taux que l'an passé :

- Taxe d'habitation : 7,32 % ;
- Foncier bâti : 12,82 % ;
- Foncier non bâti : 23,47 % .

Vote :

Nombre de membres en exercice :09

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5- Tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet

Je vous expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Direction	Rédacteur	1, à raison de 35 h hebdomadaires
Services techniques	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1, à raison de 20 h hebdomadaires
	2 Adjoints techniques	1 à raison de 35 h hebdomadaires
		1 contrat CAE à raison de 20 h par semaine

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Informations diverses :

- Les anciens membres du CCAS ont été rencontrés pour leur présenter l'art 79 de la loi NOTRE
- La réunion publique pour la « participation citoyenne aura lieu LE MARDI 19 AVRIL A 19 h avec la participation de la gendarmerie de Rue
- Le Préfet de la Somme a arrêté le 30 mars 2016 le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)

L'ordre du jour étant atteint, la séance est levée à 22 heures.